

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025**  
**COMMUNE DE VAGNEY**

La réunion a débuté le 27 février 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier HOUOT.

Présents : AUBERT Emmanuelle, CLAUDE Karine, CUNY Philippe, GASSER-MANGEOT Aurélie, GEORGE Jean-Gérard, GROSJEAN Marie-Agnès, GROSJEAN Marie-Danièle, HOUOT Didier, JOMARD Daniel, LABAYS Laurence, LANGLOIS Willy, MARTIN Jean-Michel, MESDAG Jean-François, PHILIPPE Jean-Michel, PIERREL Cédric, PIQUEE Yannick, ROBERT Dorine, ROHR Michaël.

Absents : BAUD Laëtitia, COLLIN Murielle, DUC GRANDEMANGE Céline, TRUFFIN Cathy.

Représentés : MARTIN Maxime à MARTIN Jean-Michel, VINCENT Ludovic à CLAUDE Karine.

Madame AUBERT Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Examen et validation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025 : adopté à l'unanimité.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Exercice du droit de préemption urbain : Monsieur le Maire donne lecture des ventes situées dans le périmètre du droit de préemption urbain et précise qu'il n'en a pas été fait usage.

Litiges en cours : Monsieur le Maire informe que l'arrêté de refus d'antenne Relais au bois Abbeck a été attaqué par Free Mobile. En référé, l'entreprise a obtenu l'annulation de l'arrêté et l'injonction de procéder à une nouvelle instruction avec nouvel arrêté sous un délai d'un mois ce qui a été fait, toujours dans le sens du refus, avec motivation expresse.

Depuis lors, une audience s'est tenue le 14 janvier, au cours de laquelle le rapporteur public a requis l'annulation de l'arrêté mais aussi l'injonction pour la commune d'attribuer à l'entreprise un arrêté de non-opposition. Le délibéré a eu lieu le 4 février, la commune a été condamnée à annuler l'arrêté et à attribuer au pétitionnaire un arrêté d'autorisation du projet.

Devis et contrats divers :

Entreprise	Désignation	Date	Montant (€ TTC)
GHM	Plan place de la libération	23/12/2024	11 833.68
	EP 2025	05/02/2025	1 105.56
Vosges Batteries	Batteries autolaveuse gymnase interco	14/01/2025	516.00
Challenger	Corbeilles et canisacs	21/01/2025	783.60
AED	Huiles garage	15/01/2025	918.00
Fondasol	Etude géotechnique chemin du Ridot	24/01/2025	1 800.00
Immo services	Travaux Electriques St Hubert	27/01/2025	1 356.00
Idex	Purge radiants gymnase interco	24/10/2024	1 454.25
Andrez Brajon	Matériel éclairage Zeller	30/01/2025	5 679.10
Renew Grds Moulins	Achat Renault Master Fourgon	23/01/2025	23 534.01
Grimpr Haut Elagage	Elagage Esth – Place Libé -	28/01/2025	3 072.00
BRCP	Mission coordination Pont du Ridot	05/02/2025	1 050.00
Noremat	Réparation rotors herbe	06/02/2025	2 222.18
VHM	Massifs éclairage publics 2025	17/02/2025	683.30
Baava	Barrières anti véhicule béliér	17/02/2025	18 189.36
Petitjean	Tondeuse autoportée	06/02/2025	22 834.56
Sci des Rocasses	Location de stockage à Nol sur 3 ans		1 350.00 HT / Mois

Monsieur le Maire informe que les barrières anti véhicule-béliér serviront à mieux sécuriser nos manifestations et donc mieux protéger nos concitoyens.

Monsieur PIERREL ajoute que le nouveau tracteur tondeuse est dédié au service espaces verts.

**1 – Scolaire – Dispositif « savoir rouler à vélo » - Année scolaire 2024/2025.**

Madame l'adjointe aux affaires scolaires expose le dispositif « Savoir Rouler A Vélo » qui vise à apprendre aux enfants à se déplacer en vélo en toute sécurité.

Son objectif principal est de permettre aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour se déplacer de manière autonome et en sécurité sur la voie publique à leur entrée au collège.

Il répond aux enjeux suivants :

- La santé et le bien être : promouvoir l'activité physique
- La mobilité : le mode de déplacement est souvent moins coûteux

- La transition écologique en encourageant la mobilité douce : réduction de la pollution, habitudes durables, sensibilisation environnementale

Ce dispositif est composé de trois blocs d'apprentissages

### **Bloc 1 : Savoir Pédaler**

Les enfants apprennent à maîtriser leur vélo en milieu sécurisé. Ils développent des compétences de base telles que : maintenir l'équilibre sur le vélo, freiner efficacement, diriger et manœuvrer le vélo, savoir monter et descendre du vélo de manière sécurisée.

### **Bloc 2 : Savoir Circuler**

Les enfants s'exercent à rouler en milieu sécurisé en reproduisant des situations de circulation. Ils apprennent à : comprendre et respecter les règles de circulation, s'adapter aux autres usagers de la route (cyclistes, piétons), anticiper les dangers potentiels et réagir en conséquence, utiliser les équipements de sécurité appropriés.

### **Bloc 3 : Savoir Rouler à Vélo**

Les enfants appliquent les compétences acquises en circulant en autonomie sur la voie publique. Ils mettent en pratique les compétences suivantes : se déplacer de manière autonome et sécurisée dans un environnement réel, reconnaître et interpréter les panneaux de signalisation, adapter leur comportement en fonction des conditions de circulation, communiquer avec les autres usagers de la route.

La mise en place du dispositif porté par la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) est proposée pour l'année 2025 et s'inscrit dans le Plan Climat Air Energie (PCAET) et le plan de mobilité en encourageant notamment l'usage du vélo par les jeunes générations.

Il est exposé le plan de financement de la manière suivante :

- 50% : programme Génération Vélo (Etat)
- 25% CCHV
- 25% commune

Deux classes de l'école Élémentaire Perce neige ont été retenues pour participer à ce dispositif :

- Classe de CM1 : 28 élèves
- Classe de CM1-CM2 : 24 élèves

Jean-Michel PHILIPPE estime que les trottinettes électriques pourraient être ajoutées car il s'agit d'un vrai sujet de sécurité publique, les utilisateurs roulent vite et sans sécurité.

Monsieur le Maire répond que malheureusement il s'agit d'un programme défini en l'état qui ne peut pas vraiment être modifié.

Monsieur PHILIPPE estime que cela pourrait au moins être mentionné.

Madame ROBERT pense que cela peut faire l'objet d'un autre dispositif.

Monsieur le Maire répond que la communauté de communes ainsi que d'autres partenaires institutionnels et associatifs participent à ce dispositif au profit de la commune ce qui rend notre marge de manœuvre limitée.

Monsieur JOMARD estime également que les conducteurs de trottinette sont assez souvent dangereux, certaines communes ont même interdit ce type de véhicules qui posent de gros problèmes de sécurité.

Vu l'avis favorable de la commission scolaire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au dispositif Savoir Rouler à Vélo,
- D'approuver le plan de financement afférent qui a été voté par le Conseil Communautaire de la CCHV en date du 25 septembre 2024
- D'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du dispositif et à signer tout document afférent

## **2 – Scolaire – Adoption des tarifs scolaires pour 2025/2026.**

Madame l'adjointe aux affaires scolaires donne lecture au Conseil Municipal, des montants de participations, de dotations et de tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 proposés par la commission des affaires scolaires et périscolaires réunie le 27 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de l'année scolaire 2025/2026 :

	2025/2026
<b>ALLOCATION DE DIRECTION</b>	
ECOLE élémentaire PERCE NEIGE	198.10
ECOLE MATERNELLE	198.10
<b>DOTATION SCOLAIRE (Montant par élève)</b>	
ECOLE élémentaire PERCE NEIGE	49.00
ECOLE MATERNELLE	
<b>VOYAGES SCOLAIRES</b>	
ECOLE élémentaire PERCE NEIGE Sauf classes CM2	14.50
ECOLE élémentaire PERCE NEIGE Classes CM2	146.00
ECOLE MATERNELLE	14.50
<b>TRANSPORT SCOLAIRE</b>	
Participation communale au transport scolaire des collégiens domiciliés à VAGNEY pour se rendre <b>UNIQUEMENT</b> au collège de Vagney	Prise en compte de la moitié du coût de la carte de transport

De fixer pour l'année scolaire 2024/2025, le montant de la participation des communes extérieures aux dépenses scolaires à 109 €.

### **3 – Périscolaire – Avenant à la convention de partenariat avec l'association « Les p'tites gueules ».**

Madame l'adjointe aux affaires scolaires et périscolaires propose d'autoriser la conclusion d'un avenant n°1 à la convention d'objectif et de partenariat relative à l'organisation, la gestion et l'animation de l'accueil périscolaire et extrascolaire de Vagney.

Elle donne lecture du projet de l'avenant n°1.

Vu l'avis favorable de la commission scolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de l'avenant n°1 tel que présenté par l'adjointe aux affaires scolaires et périscolaires,

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 et toute pièce et en assurer la bonne exécution avec l'association utilisatrice.

### **4 – Domaines – Vente de la parcelle communale AN 46 à M. Salah MEHRI.**

Monsieur l'Adjoint aux terrains expose que Monsieur Salah MEHRI, souhaite faire l'acquisition de la parcelle communale cadastrée AN n° 46, jouxtant sa propriété.

La commission des terrains qui s'est réunie le 15 octobre 2024 a émis un avis favorable à la vente de cette parcelle d'une superficie de 600m<sup>2</sup> au prix de 10€/m<sup>2</sup> pour un montant total de 6 000€, à la condition qu'aucune construction, ni mur, ni clôture n'y soit érigée.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur l'adjoint aux terrains précise que cette parcelle est en zone constructible mais aussi en zone inondable, et que la vente est accordée sous réserve de ne pouvoir y réaliser aucune construction (ni mur ni clôture) et en terrain d'aisance uniquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la demande ci-dessus exposée,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document propre à l'exécution de la présente délibération.

### **5 – Domaines – Vente de la parcelle communale AM 164 à Mme Odette ARNOULD.**

Monsieur l'Adjoint aux terrains expose que Madame Odette ARNOULD, souhaite faire l'acquisition de la parcelle communale cadastrée AM n° 164 contigüe à sa propriété.

La commission des terrains a émis un avis favorable à la vente de cette parcelle d'une superficie de 258m<sup>2</sup> au prix de 10€/m<sup>2</sup> pour un montant total de 2580€.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

Monsieur l'adjoint aux terrains ajoute que cette parcelle communale se retrouverait enclavée du fait d'une vente de parcelle voisine, ce qui a motivé la proposition de vente à la propriétaire voisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la demande ci-dessus exposée,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document propre à l'exécution de la présente délibération.

### 7 – Forêt – Définition de l'état d'assiette des coupes en forêt communale au titre de l'exercice 2025.

Monsieur l'adjoint à la forêt donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en 2025 dans la forêt communale de Vagney relevant du régime forestier.

Il propose de déterminer l'état d'assiette pour 2025 en forêt communale soumise au régime forestier tel que proposé par l'Office National des Forêts. Cet état d'assiette permettra aux services de cet établissement public de planifier un programme de martelages sur certaines parcelles en déterminant les coupes à venir et la destination des produits correspondants.

L'état d'assiette 2025 proposé est plus important que celui adopté en 2024 qui était de seulement 10ha de coupe pour un volume estimé à 400m<sup>3</sup>, contre 61,65 ha et 1842,90m<sup>3</sup> cette année. Ceci s'explique par un état 2024 exceptionnellement bas afin d'amortir les nombreux produits accidentels subis par la forêt afin de préserver l'existant et de respecter le programme d'aménagement. Le programme 2025 reviendrait donc approximativement à la normale par rapport à une année moyenne, du fait de moins de dépérissements permettant de prévoir davantage de coupes de bois verts.

Il est également nécessaire de définir la destination à attribuer aux produits accidentels, en définissant à l'ONF leur mode de gestion et de vente : soit en vente de gré à gré, soit en contrat d'approvisionnement de bois façonné, soit en vente à l'affouage sur pied, soit en vente à l'affouage en bois façonné, soit en vente de gré à gré de bois de chauffage à des particuliers sur pied en bloc.

Monsieur l'adjoint propose de recourir à la vente de gré à gré par soumission.

En cas de vente de gré à gré par mise en concurrence infructueuse, les coupes ou parties de coupes pourront être négociées à l'amiable, de même que les lots de faible valeur.

Le Conseil Municipal confie par ailleurs à l'ONF le soin de fixer les prix plancher pour toutes ces coupes ou parties de coupes.

Monsieur l'adjoint invite donc le conseil municipal à délibérer sur l'approbation de la proposition de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2025 et sur leur désignation au titre de cet exercice.

Vu le code forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, D214-21-1, L211-1, L212-1 à L212-4, R212-23, L214-5 à L214-8, D214-22, D214-23, L214-9 à L214-11, L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8 ;

Vu le code de l'environnement et en particulier les articles L362-1 et suivants ;  
Vu les articles 15 à 23 de la Charte de la Forêt Communale ;  
Vu le Cahier National des prescriptions d'exploitation forestière ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale et son programme de coupes ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la destination des coupes réglées et non réglées de l'exercice 2025 ainsi que sur la destination des produits accidentels susceptibles d'être récoltés au titre de l'exercice 2025.

L'état d'assiette proposé par l'ONF est le suivant :

Forêt (code FRT)	Parcelle	UG	Type de coupe	Composition	Classe	Surface UG (ha)	Surface à désigner (ha)	VP R (m <sup>3</sup> /ha)	Nature de la modification de programmation	Justification détaillée	Directive Tetras	Oui	Commentaire	No mbr e de lots	Lot (Tronçonn)
VAGNEY	1 a	AI	F S.P	P	2	1.39	1.39	40	PROPOSER		HORS_D_TETRAS	N	AVEC 1R (3,5 HA)	1	1000
VAGNEY	1 r	AS	F S.P	G	3	11.11	5	30	PROPOSER	partie haute	HORS_D_TETRAS	N		1	1000
VAGNEY	2 a	AI	F SPE	I	2	7.47	7.39	30	PROPOSER		HORS_D_TETRAS	N	AVEC 2R	1	1000
VAGNEY	2 r	AS	F SPE	I	3	7.41	7.41	20	PROPOSER		HORS_D_TETRAS	N		1	1000
VAGNEY	8 u	AI	F SPE	P	1	8.84	8.84	40	PROPOSER	dont cloiso à compléter	HORS_D_TETRAS	N		1	1000
VAGNEY	10 u	AI	F S.P	P	1	8.79	8.79	40	PROPOSER	dont cloiso à compléter	HORS_D_TETRAS	N		1	1000
VAGNEY	59 u	IBI	F SPE	P	1	10.1	10.1	40	PROPOSER	dep SP	HORS_D_TETRAS	N		1	1000
VAGNEY	78 u	AO	F SER	I	1	8.74	5.54	30	PROPOSER	dont cloiso à compléter	HORS_D_TETRAS	N		1	1000

Monsieur l'adjoint à la forêt ajoute que ce programme est à la fois le minimum syndical pour avoir des revenus forestiers mais aussi le maximum possible compte tenu du plan d'aménagement et du patrimoine forestier en l'état.

Il propose de ne pas retenir le mode de vente par contrat d'approvisionnement car la Commune doit payer le façonnage à l'avance et ensuite le bois peut attendre avant d'être vendu et parfois moins cher qu'espéré, ce qui l'incite à proposer de rester en contrat de vente en gré à gré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, suivant les propositions de l'ONF.

Sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R213-23 du Code Forestier, demande à l'Office National des Forêts, d'asseoir les coupes de l'exercice 2025 récapitulées dans le tableau susmentionné.

Demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

Valide la proposition de gestion des produits accidentels en vente de gré à gré par soumission.  
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

### **8 – Personnel – Signature d’une convention de mise à disposition d’un psychologue du travail du centre de gestion des Vosges.**

Madame l’adjointe au personnel communal propose au conseil municipal d’autoriser la signature d’une convention de mise à disposition d’un psychologue du travail avec le centre de gestion des Vosges afin de bénéficier de l’intervention d’une professionnelle qualifiée dans la démarche municipale de prévention et de lutte contre les risques psychosociaux.

Madame l’adjointe donne lecture du projet de convention joint à la présente délibération.

Les prestations seraient refacturées à la collectivité à raison d’un coût agent de 64 € par heure d’intervention, qui consistera essentiellement dans l’animation de groupes de travail et de préconisations et mesures en interne.

Monsieur le Maire ajoute qu’il s’agit d’une prestation en direction du personnel dans le cadre du document unique afin de prévenir les risques psychosociaux, le centre de gestion disposant d’agents qualifiés dans ce domaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Autorise la signature de la convention jointe en annexe de la délibération ainsi que toute pièce prise pour son application.

### **9 – Personnel – Convention de mise à disposition de personnel avec la communauté de communes des Hautes Vosges**

Madame l’adjointe au personnel propose au conseil municipal d’autoriser la signature d’une convention de mise à disposition de personnel avec la communauté de communes des hautes Vosges afin de bénéficier de la part de la communauté de communes de mise à disposition d’heures, jusqu’à la fin de l’hiver 2025-2026, d’un ancien agent municipal récemment muté pour participation au déneigement et au balayage de rue en cas de renforts nécessaires du service.

Madame l’adjointe donne lecture du projet de convention joint à la présente délibération.

Les prestations seraient refacturées à la collectivité à raison du coût réel de l’agent et du nombre d’heures effectué.

Monsieur le Maire ajoute que la communauté de communes construit peu à peu les compétences eaux et assainissement récemment transférées, l’agent municipal est transféré à la communauté de communes dans cette optique pour les missions d’assainissement, mais certains besoins ponctuels peuvent encore nécessiter ses interventions au niveau communal via cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Autorise la signature de la convention jointe en annexe de la délibération ainsi que toute pièce prise pour son application.

### **10 – Finances – Tarifs municipaux 2025 – Modificatifs.**

Madame l’adjointe aux finances propose au conseil municipal de modifier les tarifs municipaux suivants :

- Mise en place de tarifs spécifiques à la scène mobile au bénéfice des collectivités afin de limiter les coûts pour les manifestations publiques
- Création d’un tarif horaire d’utilisation du mini-tracteur

Le détail des tarifs est le suivant :

<b>SCENE MOBILE</b>		
<b>Associations dont le siège est à Vagney, Ecoles de la commune et les animations du village</b>	<b>* Caution de 500 €</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Les associations situées hors de la commune de Vagney - les entreprises privées et collectivités</b>	<b>* Caution de 3000 €</b>	<b>PAYANT</b>
<b>Prestation</b>		<b>Prix en €</b>
Forfait kilométrique		3,50 € / km
Montage/Démontage/Transport		1 512,00 €
Mise à disposition (2 journées)		835,00 €
Mise à disposition (par journée supplémentaire)		111,00 €

<b>Les collectivités et structures publiques (Secteur Pays de Remiremont)</b>	<b>* caution de 1 500 €</b>	<b>Prix en €</b>
Prestation		
Forfait kilométrique		3.50 €/km
Montage/Démontage/Transport		500.00 €
Mise à disposition (2 journées)		400.00 €
Mise à disposition (par journée supplémentaire)		50.00 €

- \*Le chèque de caution pourra être utilisé pour couvrir le règlement de la scène mobile s'il n'a pas été effectué dans les délais impartis.
- Versement d'un acompte à hauteur de 50 % du montant total
- Le paiement du solde s'effectuera à la livraison après montage de la scène.

<b>UTILISATION DE MATERIEL ET TARIF HORAIRE COLLECTIVITES SYNDICATS ET PARTICULIERS</b>	
Utilisation horaire d'un tracteur avec chauffeur	78,00 €
Utilisation horaire d'un mini-tracteur avec chauffeur	60,00 €
Utilisation horaire d'un tracteur avec chauffeur et outillage (balayeuse ou brosse ou épareuse ou étrave/saleuse) brosse à la charge du demandeur	89,00 €
Utilisation horaire d'un camion avec chauffeur	72,00 €
Utilisation horaire d'un tracto-pelle avec chauffeur	97,00 €
Utilisation horaire d'une mini-pelle avec chauffeur	78,00 €
Utilisation horaire d'un camion-nacelle avec chauffeur	50,00 €
Utilisation horaire d'un compresseur avec chauffeur	42,00 €
Prix horaire ouvrier	39,00 €
Prix horaire ouvrier (intervention d'astreinte)	50,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

#### **11 – Finances – Crédits d'avance en investissement 2025 – Modificatif**

Madame l'adjointe aux finances propose au conseil municipal de modifier les crédits d'avance votés dans la séance du 09 décembre 2024 afin d'y ajouter des crédits pour l'achat d'un nouveau tracteur de tonte pour 23 000 € en lieu et place des 55 000 € pour la rénovation de la toiture du gymnase de Zainvillers.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des services en l'attente du vote du budget 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire usage de cet article pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

OP.2501	VOIRIE 2025	<b>150 000 € TTC</b>
	<i>Sécurité diverse</i>	4 500 € TTC
	<i>Glissière de sécurité rue du Mezy</i>	5 500 € TTC
	<i>Aménagements cyclables</i>	25 000 € TTC
	<i>Aménagement voirie Cinéma</i>	45 000 € TTC
	<i>Réfection pont chemin du Ridot</i>	50 000 € TTC
	<i>Aménagement parking cure – maîtrise d'œuvre</i>	10 000 € TTC
	<i>Réfection rue de la tâche – maîtrise d'œuvre</i>	10 000 € TTC
OP.2502	BATIMENTS 2025	<b>10 000 € TTC</b>
	<i>Dépenses et réparations diverses</i>	10 000 € TTC
OP.2503	ECOLES 2025	<b>7 000 € TTC</b>
	<i>Matériel divers et informatique</i>	2 000 € TTC
	<i>Végétalisation cours d'école</i>	5 000 € TTC
OP. 2504	TERRAINS 2025	<b>5 000 € TTC</b>
	<i>Dépenses diverses sur dossiers en cours</i>	5 000 € TTC
OP.2505	ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC 2025	<b>10 000 € TTC</b>

	<i>Extension de réseaux et réparations ou renouvellement</i>	10 000 € TTC
OP.2506	SERVICES TECHNIQUES 2025	93 000 € TTC
	<i>Dépenses et réparations diverses</i>	20 000 € TTC
	<i>Matériel divers</i>	30 000 € TTC
	<i>Dispositif anti-bélier manifestations</i>	20 000 € TTC
	<i>Tracteur de tonte</i>	23 000 € TTC
OP.2507	MAIRIE 2025	22 000 € TTC
	<i>Licence logiciels</i>	10 000 € TTC
	<i>Fourniture et pose borne affichage légal</i>	12 000 € TTC
OP.2508	EQUIPEMENTS SPORTIFS 2025	26 500 € TTC
	<i>Réparations diverses</i>	10 000 € TTC
	<i>Rafraîchissement piste athlétisme stade des viaux</i>	16 500 € TTC
OP.2509	ESPACE SAINT-HUBERT 2025	50 000 € TTC
	<i>Réparations diverses</i>	10 000 € TTC
	<i>Travaux d'isolation</i>	30 000 € TTC
	<i>Sas d'entrée</i>	10 000 € TTC
OP.2511	CAMPING 2025	10 000 € TTC
	<i>Réparations diverses</i>	10 000 € TTC

#### **BUDGET FORÊT**

OP.2502	Programme Forestier 2025	10 000 € HT
	Travaux divers	10 000 € HT

OP.2503	TERRAINS 2025	6 000 € HT
	Travaux divers	6 000 € HT

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire précise que la rénovation de la toiture du gymnase de Zainvillers sera tout de même discutée en débat d'orientations budgétaires, mais que cette dépense apparaît moins urgente que le remplacement du tracteur tondeuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-adopte cette proposition,

-autorise M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement au titre du budget 2025 à hauteur des crédits exposés ci-dessus.

#### **12 – Finances – Demande de subvention LEADER – 60<sup>ème</sup> anniversaire du film « Les Grandes Gueules »**

Monsieur le Maire expose le projet de célébration du 60<sup>ème</sup> anniversaire des grandes gueules avec un programme chargé sur le dernier week-end de Juin 2025 et bon nombre d'animations.

Le film sera diffusé en extérieur le vendredi soir.

Le programme LEADER, qui est un fonds européen, pourrait abonder jusqu'à 60% des fonds nécessaires. Le dossier a été défendu cet après-midi même auprès du pays de Remiremont. Didier interviendra également en comité de programmation auprès des élus pour y parvenir.

Le programme sera diffusé dans le prochain Vagney Actus.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la manifestation organisée en juin 2025 à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire du film « Les Grandes Gueules » il est possible de solliciter une aide au financement auprès du programme LEADER.

Le montant total estimé des prestations s'élève à 17 330 € HT.

Une aide à hauteur de 60 % du montant des prestations est envisageable, soit 10 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à chercher tous financements propres à la réalisation du projet et à signer tous documents à cet effet, et sollicite en conséquence la subvention correspondante auprès du programme LEADER.

S'engage à financer la totalité de la prestation nécessaire au projet. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

#### **13 – Travaux – Convention de groupement de Commande avec la communauté de communes des Hautes Vosges – Projet de travaux rue de la tâche**

Vu les articles L. 2113-9 et suivants du code de la commande publique,

Monsieur l'adjoint aux travaux propose d'autoriser la conclusion d'une convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes des Hautes Vosges afin de mutualiser les marchés publics de maîtrise d'œuvre et de travaux à réaliser pour la réfection de la rue de la tâche afin de répondre aux besoins de chaque collectivité pour la voirie et les eaux pluviales d'une part et les réseaux d'eau et d'assainissement d'autre part.

Il donne lecture du projet de convention qui est joint en annexe de la présente délibération.

Ce projet comporte les modalités de recensement des besoins, mise en concurrence, analyse des offres, attribution du marché, commande des prestations, de contrôle, d'avenant, de réception et de paiement des prestations entre les entités membres du groupement.

La convention serait conclue à titre gracieux, le coordonnateur du groupement étant la Communauté de Communes, et la convention étant limitée à la durée du marché de travaux à intervenir.

Monsieur l'adjoint aux travaux ajoute que le but est de faire en même temps les réseaux et la voirie ce qui nécessite un marché de travaux commun avec la commune et la communauté de communes et donc une convention de groupement de commande.

Monsieur le Maire énonce que le transfert des compétences ne nous empêche pas de travailler sur ces sujets à conditions de bien coordonner les travaux avec les services de la communauté de communes et de défendre ces projets en réunions de conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,  
Autorise l'adhésion au groupement de commande sus-mentionné,  
Autorise la conclusion de la convention jointe en annexe de la délibération ainsi que tout document en permettant la parfaite exécution.

#### **14 – Intercommunalité – Modification statutaire du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération n° 03/29-01-2025 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant la demande de la Commune de Martinville, tendant au transfert de sa compétence Autorité Organisatrice de Distribution d'Electricité au SDEV,

Considérant que cette demande nécessite la modification des Statuts du SDEV,

Vu le projet de Statuts inhérent,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

#### **15 – Questions et informations diverses**

- -Monsieur l'adjoint aux travaux annonce la prochaine commission travaux pour le 03 mars à 18h00.
- Concernant l'éclairage public rue des grands prés les travaux se font en régie et ont commencé.
- Le pont chemin du ridot est en cours d'appel d'offre auprès des entreprises avec pour objectif des travaux pour le printemps et l'été.
- Monsieur GEORGES demande s'il est possible de reprendre l'éclairage public du secteur de Mariabel ? Monsieur PIQUEE estime que c'est à prévoir et à discuter pour le budget 2025 mais ce n'est pour l'instant pas prévu. Monsieur GEORGES estime que c'est nécessaire vu l'ancienneté des luminaires.
- Monsieur CUNY annonce que le prochain Vagny actus est en cours d'élaboration, pour une distribution le week-end des 15-16 mars.
- Il ajoute que la MSA a organisé à l'espace saint-hubert un séminaire ce 27 février avec 27 étudiants en médecine, sage-femme et kinésithérapie. Une conférence s'est tenue au théâtre. Ils visitent demain la maison de santé de Dommartin.
- Monsieur JOMARD fait remarquer qu'à Cornimont un panneau a été installé pour faire connaître leur recherche de médecins. Monsieur le Maire estime que ce type de communication n'est pas nécessaire.
- Il annonce cependant qu'une rencontre a eu lieu récemment au sujet du projet de Maison de santé avec l'équipe de soins primaires. Monsieur PIQUEE informe que le projet d'insertion de la maison de santé a été présenté à l'équipe de soins primaire à proximité de la piscine avec les solutions de stationnements alentours, des propositions de tarifs ont également été avancées. Désormais les professionnels de santé doivent se positionner s'ils souhaitent intégrer le dispositif. Monsieur le Maire poursuit en indiquant que seulement après cela, un projet de soins pourra être travaillé, avec la structuration de l'équipe de santé, puis les études et les travaux.
- Monsieur l'adjoint à la sécurité annonce la commission sécurité du 19 mars à 18h00 sur place.
- Madame l'adjointe au périscolaire annonce qu'une réunion de préparation de la visite des délégués du collège aura lieu le 6 mars à 17h30.
- Elle ajoute que l'inauguration de la fête foraine aura lieu le 1<sup>er</sup> mars à 14h00.

Mouvements de personnel :

- -Madame l'adjointe au personnel informe que le policier municipal nous a quitté, un recrutement a été fait pour pouvoir le poste vacant, le remplaçant arrivera prochainement.
- -Elle ajoute que dans le cadre des transferts de compétence eau et assainissement, un agent municipal a été muté à la communauté de communes pour l'assainissement, et l'agent chargé d'une partie de l'eau potable reste au sein des services municipaux pour prendre plutôt le suivi administratif du cimetière en plus du suivi de terrain (entretien du cimetière), ses missions sur l'eau devant être prises en charge par un agent intercommunal prochainement recruté sur ce poste.
- Monsieur PHILIPPE informe qu'il prépare une conférence sur les années 1960 en lien avec le week-end des grandes gueules et cherche donc des photos des années 1960.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.

Madame Emmanuelle AUBERT  
Secrétaire de séance



Didier HOUOT  
Maire,



